#### Annexe 1

### ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA)

-----

#### **REUNION DU BUREAU**

(Dakar, Sénégal, 21 - 23 février 2018)

-----

#### **SYMPOSIUM DE 2017 SUR LE THEME:**

«PERSPECTIVES D'INTEGRATION MONETAIRE EN AFRIQUE : LECONS TIREES DE L'EXPERIENCE DE L'INTEGRATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE L'EUROPE»

(Pretoria, Afrique du Sud, le 15 août 2017)

\_\_\_\_\_

RAPPORT

#### 1. INTRODUCTION

- 1.1. L'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a organisé son Symposium annuel le 15 août 2017 à Pretoria, en Afrique du Sud, en prélude à la 40<sup>e</sup> Réunion Ordinaire du Conseil des Gouverneurs, tenue le 16 août 2017. Le symposium a porté sur le thème suivant : «Perspectives d'intégration monétaire en Afrique : leçons tirées de l'expérience de l'intégration monétaire et financière de l'Europe».
- 1.2. Plus de deux cent (200) participants, parmi lesquels des Gouverneurs et hauts fonctionnaires de trente-cinq (35) banques centrales africaines ainsi que des responsables de haut niveau d'organisations régionales et internationales, ont pris part à la rencontre, pour échanger notamment sur les expériences européennes et africaines en matière d'intégration monétaire.
- 1.3. Les travaux ont été organisés sous forme de communications faites par des personnes ressources invitées, de discussions en panel, suivies de commentaires et de questions des participants. Le présent rapport fait la synthèse des allocutions prononcées au cours de la cérémonie d'ouverture, des présentations des personnes ressources et des interventions des panélistes ainsi que des discussions des participants.

#### 2. CEREMONIE D'OUVERTURE

- 2.1. La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence effective de son Excellence Monsieur Jacob Geleyihlekisa Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud. Le discours d'ouverture du Président Zuma a été précédé de trois allocutions, prononcées respectivement par Monsieur Lesetja Kganyago, Gouverneur de la South African Reserve Bank (SARB), Vice-Président de l'ABCA, Monsieur Thomas Kwesi Quartey, Vice-Président de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et Monsieur Godwin I. Emefiele, Gouverneur de la Central Bank of Nigeria, Président de l'ABCA.
- 2.2. Dans son allocution, le Gouverneur de la SARB a souhaité la chaleureuse bienvenue à l'ensemble des participants. Il a indiqué que l'Afrique a fait des progrès importants dans la création des bases de l'intégration économique. Toutefois, la plupart des succès ont été enregistrés au niveau régional. Il a évoqué des exemples d'intégration, dont la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) et l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), où les principaux objectifs de la ZMAO sont en voie d'être atteints, notamment en matière de promotion du commerce, d'harmonisation de la législation, des statistiques et des systèmes de paiements, ainsi que la réalisation de la convergence macroéconomique. L'IMAO est la principale institution créée pour mettre en place la Banque Centrale commune de l'Afrique de l'Ouest et la monnaie unique de la ZMAO.
- 2.3. La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a mis en place le Système de Paiement de l'Afrique de l'Est (EAPS). Ce système de transfert de fonds a contribué à améliorer l'efficience et la sécurité des paiements et des règlements au sein de la Communauté. Il opère en utilisant le lien entre les Systèmes de Règlement de gros montants à Temps Réels (RTGS) des différents pays partenaires par l'intermédiaire du réseau de messagerie SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication). Le système facilite également les transactions transfrontalières qui sont essentielles pour développer le commerce intra-régional entre les pays de l'Afrique de l'Est.
- 2.4. Au sud du continent, les banques centrales de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) ont initié un projet d'intégration des systèmes de paiements qui a abouti à la mise en œuvre du système de règlement électronique régional intégré de la SADC (SIRESS).

- 2.5. Monsieur Kganyago a indiqué avoir l'espoir que le développement de ces initiatives demeure une base solide pour faciliter le commerce et l'investissement en Afrique, en renforçant ainsi la voie à la réalisation de l'objectif d'intégration dans le continent. Toutefois, en dépit de ces différentes initiatives régionales de coopération susmentionnées, l'Afrique a encore du chemin à parcourir pour réussir l'intégration monétaire et financière. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de tirer des leçons de l'expérience des autres pays. Ces leçons ne doivent pas concerner seulement les volets qui ont bien fonctionné, mais aussi les insuffisances.
- 2.6. La deuxième allocution a été prononcée par Monsieur Thomas Kwesi Quartey, Vice-Président de la CUA. Monsieur Quartey a, au nom du Président de la CUA, Monsieur Moussa Faki Mahamat, remercié les banques centrales membres de l'ABCA pour avoir constamment associé la CUA à leurs travaux. Il a indiqué que la CUA a toujours accordé et continuera d'accorder une grande importance aux travaux de l'ABCA. Ces travaux, au-delà des échanges sur les missions et objectifs traditionnels des banques centrales que sont, entre autres, la lutte contre l'inflation et la garantie de la stabilité économique et financière, offrent un cadre privilégié d'échange et d'analyse des questions liées à l'intégration économique et monétaire sur le continent. A cet égard, le thème choisi pour le symposium constitue une illustration de cet intérêt.
- 2.7. Le Vice-Président de la CUA a indiqué que la problématique de l'intégration constitue aujourd'hui une priorité tant pour l'Union Africaine que pour l'ABCA. A cet effet, il a exprimé sa pleine satisfaction pour la franche collaboration entre la CUA et l'ABCA, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie conjointe de mise en place de la Banque Centrale Africaine (BCA). Il a souligné que ces réunions annuelles constituent une opportunité pour discuter des perspectives de l'intégration monétaire et financière en Afrique et examiner la mesure dans laquelle le continent africain peut tirer pleinement profit des expériences de l'Europe. Il a relevé que des enseignements devraient être tirés des échecs en Europe, notamment ceux découlant des crises récentes, en vue d'éviter leur survenance en Afrique. Ces crises ont montré l'importance de la discipline budgétaire et celle de renforcer la surveillance en vue d'assurer la stabilité des finances publiques, à travers le respect des critères de convergence au sein des Communautés Economiques Régionales (CER).
- 2.8. Pour Monsieur Quartey, l'intégration économique de l'Afrique est engagée. Il a rappelé quelques grandes étapes des décisions politiques arrêtées à l'échelle du continent, notamment les initiatives d'Addis Abeba en 1963, avec l'adoption de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), le Traité d'Abuja portant création de la Communauté Economique Africaine (CEA) en 1991, la déclaration de Syrte portant création de l'Union Africaine en 2001 et l'adoption en 2013 de l'Agenda 2063 à Addis Abeba. Il a indiqué qu'à toutes ces étapes, la création d'une Banque Centrale Africaine a figuré au premier plan du projet d'intégration des économies africaines. Au regard de ces ambitions, le Vice-Président de la CUA a souhaité que les travaux du Symposium aboutissent à des propositions dont la mise en œuvre permettra de relever les défis, avec pour objectif la construction d'une Afrique unie et prospère.
- 2.9. La troisième allocution a été prononcée par le Gouverneur de la Central Bank of Nigeria, Monsieur Godwin I. Emefiele. Le Président de l'ABCA s'est estimé honoré par la présence effective de son Excellence Monsieur Jacob Zuma au Symposium de l'ABCA. Pour lui, la présence du Président de la République à cet événement constitue une source d'inspiration et de motivation pour l'ABCA. Monsieur Emefiele a remercié le Président de la République, le Gouvernement et le peuple sud-africains pour avoir accepté d'abriter les travaux et pour la qualité de l'organisation du Symposium.

- 2.10. Revenant sur le thème du Symposium, Monsieur Emefiele a noté les avancées enregistrées en matière d'intégration économique dans la zone euro. Il a toutefois relevé les difficultés rencontrées dans cette zone, en relation avec les conséquences de la crise financière internationale et, plus récemment, celles du Brexit. Au regard de ces expériences, le Gouverneur de la Central Bank of Nigeria a appelé les pays africains à plus de vigilance en matière de convergence macroéconomique. En effet, il a indiqué qu'aucun pays africain n'a réussi à respecter les critères de convergence économique que les Etats se sont fixés eux-mêmes, en raison d'une conjoncture économique internationale défavorable et de difficultés socio-politiques internes. Il a estimé que des dispositions devraient être également prises pour mieux coordonner les politiques monétaires et budgétaires et mener une lutte contre les flux financiers illicites.
- 2.11. Le Président de l'ABCA a salué la haute qualité des participants au Symposium et souhaité que l'approfondissement des réflexions aboutisse à des propositions pouvant aider à assurer la mise en place d'une Banque Centrale Africaine (BCA). Le Gouverneur a terminé son discours en exprimant ses vifs remerciements aux Banques Centrales membres de l'ABCA pour le soutien dont il a bénéficié durant son mandat qui prendra fin à l'issue de la réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs.
- 2.12. A la suite des trois allocutions, le discours d'ouverture a été prononcé par le Président de la République d'Afrique du Sud, son Excellence Monsieur Jacob Zuma. Le Président a adressé des mots de remerciement et de bienvenue aux Gouverneurs et aux représentants des institutions régionales et internationales présents à cette réunion. Il a ajouté que c'est un réel plaisir et un honneur de les accueillir en Afrique du Sud.
- 2.13. Le Président de la République a indiqué que l'intégration monétaire est une étape importante du processus d'intégration économique du continent africain et l'ABCA, créée en 1963, a comme principe de base le renforcement du processus d'intégration économique en Afrique.
- 2.14. Le Président Zuma a rappelé que le Traité d'Abuja, signé en 1991, a engagé les Etats membres de l'Union Africaine à harmoniser les politiques économiques, les politiques monétaires et financières et les systèmes de paiements, en vue de soutenir l'intégration économique du continent. Bien que les résultats enregistrés ne soient pas à la hauteur des attentes, les différentes régions du continent restent attachées aux aspirations du Traité d'Abuja. En outre, l'Agenda 2063, adopté en 2013, promeut l'intégration économique du continent. Il repose sur la vision d'une Afrique prospère, basée sur une croissance inclusive, un développement durable, une bonne gouvernance et un accent particulier sur l'intégration régionale.
- 2.15. Le Président Zuma a souligné l'importance du rôle joué par les banques centrales dans la promotion du commerce intercontinental, l'interconnexion des systèmes de paiements à travers le continent, la mise en place d'un système bancaire efficace et performant, ainsi que la promotion des activités bancaires transfrontalières et des flux de capitaux. Il a rappelé qu'outre l'amélioration de l'intégration, ces objectifs soutiennent également un développement économique durable et inclusif, tout en contribuant à l'éradication de la pauvreté sur le continent.
- 2.16. Il a reconnu que les résultats ne sont pas satisfaisants en Afrique en matière de respect des critères de convergence économique, au regard de l'impact négatif de la conjoncture internationale sur les performances économiques. Face à cette situation, il s'avère nécessaire d'ajuster les trajectoires de la croissance et de l'inflation et de réduire les déficits budgétaires ainsi que les contraintes structurelles dans nos pays. Le Président Zuma a également appelé les Gouverneurs des banques centrales à poursuivre les efforts pour renforcer la résilience des marchés financiers.

2.17. Pour le Président de la République, l'Afrique doit s'inspirer d'autres régions pour la poursuite de l'intégration économique du continent. A cet égard, l'Europe constitue un modèle d'inspiration. L'Afrique doit également tirer des leçons de ce qui se passe en Asie et en Amérique Latine. Le Président Zuma s'est félicité que la présidence de l'ABCA revienne à la SARB en 2018. Selon lui, l'Afrique du Sud, seul pays africain qui siège au G20, s'engage à assurer que les intérêts de l'Afrique soient bien représentés dans les discussions et accords internationaux. A cet égard, il a souhaité que l'Afrique du Sud soit informée de toute question présentant un intérêt pour l'Afrique, à porter à l'attention du G20 ou d'autres organisations internationales auxquelles elle participe. Pour terminer, il a souhaité plein succès aux travaux et s'est dit confiant quant à la qualité des conclusions qui en seront issues. Enfin, il a déclaré ouvert le Symposium de l'ABCA pour l'année 2017.

#### 3. EXPOSE LIMINAIRE

- 3.1. Le thème du Symposium a été introduit par Dr Andreas Dombret, membre du Conseil d'Administration de la Deutsche Bundesbank. Dr Dombret a rappelé que les zones monétaires ne sont pas nombreuses dans le monde. Selon lui, les expériences africaines en matière d'intégration monétaire sont certes instructives mais méconnues parce que tirant leur origine de l'époque coloniale. Quant à la zone euro, elle résulte de la décision de plusieurs pays, qui auparavant, possédaient leurs propres monnaies qu'ils ont abandonnées au profit de l'euro. Dans la mesure où la plupart des pays africains possèdent déjà leurs propres monnaies, le présentateur pense que le processus d'intégration monétaire de la zone euro constitue un schéma duquel peuvent être tirés des enseignements utiles dans la perspective d'une intégration monétaire en Afrique.
- 3.2. Pour mieux analyser ces enseignements, Dr Andreas Dombret a examiné les difficultés non encore résolues dans la zone euro. Il a, à cet effet, attiré l'attention sur les asymétries, les différences structurelles des économies de la zone euro et l'absence de convergence macroéconomique. Ces asymétries sont des déséquilibres qui se maintiennent ou qui s'établissent progressivement dans le temps. Elles constituent des différences qui surviennent entre les pays au cours de leur développement, observables au niveau des infrastructures, des institutions nationales ou de la philosophie politique et économique.
- 3.3. Dans la zone euro, la plupart des pays connaissent une reprise économique. Toutefois, les cycles de croissance ne sont pas synchrones. En effet, les taux de chômage divergent considérablement d'un pays à l'autre, se situant à plus de 22% en Grèce et ressortant à moins de 7% en Irlande. Après plus de 25 ans d'intégration économique et 18 ans de monnaie unique, les divergences importantes persistent entre les pays et les asymétries continuent de constituer une des difficultés majeures dans les unions monétaires.
- 3.4. Dr Dombret a insisté sur les implications de ces asymétries. Il a estimé que lorsque la monnaie est commune, le taux de change ne peut être utilisé comme outil de résorption des déséquilibres économiques face à un choc. Les économies procèdent à des ajustements du taux de change réel en prenant en compte le volume des échanges extérieurs et l'évolution des prix domestiques. Ces options à suivre peuvent paraître difficiles à supporter pour certaines économies. Dans ces conditions, dans une union monétaire, c'est l'ensemble de la communauté toute entière qui supporte les déséquilibres survenus au niveau de certains Etats membres. Ce point devrait constituer un enseignement important à tirer de la récente crise qu'a traversée la

zone Euro.

- 3.5. Les asymétries deviennent un problème global pour l'ensemble de l'union monétaire à travers la méfiance des marchés financiers, notamment lorsque seule la politique budgétaire apparaît être le levier privilégié pour amortir les chocs. L'évolution de la crise a rapidement montré que la zone euro n'était pas protégée contre les effets de contagion et que l'Europe avait sous-estimé les mécanismes par lesquels les déséquilibres des Etats et les asymétries économiques et structurels franchissent les frontières et deviennent un défi pour les institutions européennes. A titre d'illustration, Dr Dombret a fait noter que des flux temporaires de travailleurs ont été observés en provenance des pays fortement touchés par la crise vers les pays à économie plus solide. De même, les mouvements de capitaux ont été un facteur d'aggravation des déséquilibres, se montrant volatiles, notamment dans les pays touchés par la crise où l'éparque et l'investissement sont devenus procycliques.
- 3.6. Ainsi, compte tenu du fait que les fardeaux économiques ne pouvaient pas être absorbés à l'intérieur des frontières, il incombait donc à la communauté entière d'endosser les responsabilités des déséquilibres. Cette situation a mis en évidence une inadéquation entre les instruments disponibles et les modalités de la prise en charge des responsabilités.
- 3.7. La résolution de ces problèmes a consisté à mettre en place un mécanisme pour contenir le manque de liquidité et apporter une réponse déterminée de politique monétaire. Toutefois, les mécanismes de réponse immédiate aux crises ont eu tendance à les confiner à court terme plutôt que de procéder à une résolution efficace à long terme. En outre, un important pas qui devait suivre était de s'attaquer aux effets amplificateurs et aggravant de la crise. Or, les banques se sont retrouvées particulièrement impliquées dans les flux de capitaux observés entre les Etats membres et ont consenti des prêts aux gouvernements de leur pays. Ce phénomène a été à la base de l'interconnexion entre le financement bancaire et la dette souveraine. Cela a abouti à une relation malsaine entre les gouvernements et leurs banques qui ont prêté massivement à leurs pays d'origine sans s'assurer de la disponibilité de fonds propres, tandis que, les gouvernements se sont sentis obligés de soutenir les banques en difficulté pour éviter une crise imminente. En dehors de ce cercle vicieux décrit, la crise bancaire a amplifié les évolutions négatives à travers plusieurs canaux tels que la méfiance généralisée entre banques, les effets de contagion et des ventes massives d'actifs financiers.
- 3.8. Pour Dr Dombret, l'enseignement à tirer de la crise est que la santé de la zone euro dépend dans une large mesure de celle des banques. Un système bancaire sain, disposant de plus de capital et doté de mécanismes d'incitations plus saines, contribuerait à rendre les crises moins probables. Une conséquence principale de la crise a été la mise en place d'une union bancaire avec des changements dans les règles et les institutions chargées de la supervision des banques dans la zone euro. Cette dernière réforme a eu plus d'impact que celles mises en œuvre ces dernières années. Même si le système bancaire n'est pas encore totalement remis de graves chocs, les réserves en capital des banques ont été rétablies et une plus grande attention a été dorénavant portée sur la gestion des risques.
- 3.9. Toutefois, il a fait remarquer qu'en dépit de la mise en place de l'union bancaire avec ses règles et institutions, les asymétries et les différences structurelles seront toujours une source potentielle de déséquilibre dans le futur. Dès lors, la solution pourrait être de transférer plus de responsabilités au niveau de l'union européenne ou combler les insuffisances dans les responsabilités nationales. Dr Dombret a cependant souligné que l'accent ne devrait pas être mis seulement sur la consolidation des relations entre les pays et l'union monétaire et que la zone euro devrait continuer de travailler pour

- le renforcement du fonctionnement et de la discipline de marché. À cet égard, des efforts sont toujours en train d'être faits pour que les marchés et les banques soient des amortisseurs fiables en périodes de difficultés économiques.
- 3.10. En termes de perspective de réformes, Dr Dombret a indiqué que les difficultés structurelles qui affectent le projet européen peuvent être des enseignements utiles pour l'intégration économique et monétaire en Afrique. Toutefois deux obstacles doivent être considérés. Le premier est que l'Europe n'est pas dans un contexte favorable où des réformes peuvent être appliquées sans contraintes. En effet, il est bien connu à l'avance qu'en Europe, la politique monétaire ne pourrait pas devenir un remède universel et que des problèmes tels que des dérapages budgétaires devraient probablement se présenter. Il y'a eu cependant, dans ce contexte, un manque d'application effective des dispositions réglementaires. En conséquence, un important enseignement à tirer de l'expérience de la zone euro est que les règles communes doivent être crédibles à tout moment. Le deuxième obstacle est que le contexte favorable aux réformes n'existe pas en raison du fait qu'il n'y a pas un consensus effectif et clair sur les options de réformes. L'obstacle ne se réfère pas uniquement à une trajectoire à long terme de l'union, mais aussi à des options de résolution de crises. C'est parce que toutes ces questions interagissent avec la sphère économique et politique des États qui, comme on pourrait s'y attendre veulent maintenir leur influence. Ainsi, quel que soit le compromis institutionnel recherché au plan européen, ce dernier sera confronté aux délicates doctrines économiques nationales. Par exemple l'Union Européenne en tant qu'entité centralisée qui pourrait atténuer les déséquilibres aurait besoin d'une même compréhension de ce qu'est une bonne politique économique. Dès lors, le défi n'est pas seulement d'aplanir les divergences dans l'économie, mais aussi de combler le fossé dans les idées et les attitudes politiques.
- 3.11. Pour conclure, Dr Dombret a indiqué que l'intégration monétaire est facile à expliquer mais difficile à préserver. Elle comporte généralement des exigences supplémentaires pour chaque pays participant et pour la communauté dans son ensemble. Après avoir rappelé les défis aux plans structurels et des réformes qu'il a soulignés au cours de son exposé, il a indiqué que bien que le projet européen n'est pas encore une union politique, il est dans une large mesure un projet politique. Sa valeur peut difficilement être mesurée en termes économiques seulement. En fait, les économistes sont souvent surpris par la détermination des partisans de l'intégration. Dans toute l'Europe, l'Union n'est pas uniquement perçue comme une partie du problème, mais souvent aussi comme une partie de la réponse, en rapport avec les manifestations de soutien à l'Europe malgré une vague d'euro-scepticisme. Sous ce rapport, l'union monétaire contribue à la recherche de solutions communes, comme une réponse automatique à l'isolation politique. L'Union européenne oblige à rechercher des solutions communes plutôt que des politiques séparées. Dr Dombret s'est posé la question de savoir, étant à Pretoria, quel rôle la campagne pour des solutions communes pourrait jouer en Afrique dans le futur. Pour répondre, il a indiqué qu'elle ne rend pas les défis structurels plus faciles à relever. Mais, si une union monétaire n'est pas seulement un certain nombre de pas mais plutôt un voyage, il a trouvé très réconfortant de voir la détermination et la forte volonté de tous ceux qui sont engagés dans ce voyage. Dr Dombret a ensuite exprimé le souhait que le Symposium soit un jalon mémorable dans la trajectoire future de l'intégration monétaire en Afrique.

## 4. PREMIERE SESSION: EXPERIENCE D'INTEGRATION MONETAIRE EN EUROPE EN AFRIOUE

- 4.1. Cette première session a été présidée par Monsieur Ipumbu Shiimi, Gouverneur de la Bank of Namibia. Le sous-thème « Expérience d'intégration monétaire en Europe et en Afrique » a été organisé autour de deux présentations, l'une de Monsieur Gilles Noblet, Adjoint au Directeur Général des Relations Internationales et Européennes de la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'autre de Monsieur Abebe Selassie, Directeur du Département Afrique du FMI. Les présentations ont été suivies de l'intervention de deux panélistes, à savoir Monsieur Ibrahim Stevens, Vice-Gouverneur de la Bank of Sierra Leone et le Professeur Benno Ndulu, Gouverneur de la Bank of Tanzania.
- 4.2. En guise d'introduction, Monsieur Shiimi a fait observer que plus de 10 ans après sa création, la zone euro demeure un modèle d'intégration réussie, alors que certains experts prédisaient l'échec de cette intégration monétaire, compte tenu de la diversité des économies concernées. Il a invité les participants à analyser les caractéristiques de la zone euro, en mettant un accent sur les mécanismes de gestion des chocs et en tirant les enseignements des difficultés qu'elle a traversées au cours de ces dernières années.
- 4.3. La première présentation a été celle de Monsieur Gilles Noblet de la BCE. Le présentateur a passé en revue les principales étapes de la création de la zone euro. Il a analysé la structure institutionnelle de la BCE et rappelé le rôle joué par cette banque centrale dans la résolution de la crise en Europe. Enfin il a rappelé les principaux enseignements tirés pour une meilleure intégration monétaire.
- 4.4. Monsieur Noblet a rappelé que la construction de l'Union économique et monétaire en Europe remonte au Traité de Maastricht (1992), qui en constitue la base légale, après l'abolition de toutes les restrictions sur les mouvements de capitaux en juillet 1990. Le traité de Maastricht a imposé un calendrier contraignant pour chaque Etat avant l'introduction de la monnaie unique, en définissant des critères de convergence nominale et en indiquant les institutions à mettre en place pour aboutir au fonctionnement de la banque centrale unique. La politique monétaire est centralisée au niveau supranational et est axée sur la stabilité des prix. En revanche, les politiques budgétaires, économiques et financières restent de la responsabilité des Etats membres, avec la coordination des institutions supranationales.
- 4.5. La création d'un Institut Monétaire Européen en janvier 1994 a préparé la mise en place de la banque centrale unique en 1999 (BCE). Cette étape a été caractérisée par la fixation irrévocable des taux de conversion des monnaies nationales entre elles, et le taux de conversion entre les monnaies nationales et la monnaie unique. La BCE devient responsable de la politique monétaire. En janvier 2002, la monnaie unique a été mise en circulation dans l'ensemble des pays de la zone euro (billets et pièces).
- 4.6. Monsieur Noblet a également indiqué que tous les Etats européens n'ont pas adopté l'euro. Certains ont bénéficié de dérogation et d'autres ont bénéficié de statut spécial. Ainsi, la BCE et l'ensemble des banques centrales des pays n'ayant pas adopté l'euro constituent le système européen de banques centrales (SEBC) qui assure la coordination à l'échelle de toute l'Europe. L'article 130 du Traité de Maastricht impose aussi bien à la BCE qu'aux autres banques centrales membres du SEBC, la non acception des instructions de la part des autres organismes de l'Union européenne ou de la part des gouvernements des Etats membres.
- 4.7. En ce qui concerne le rôle de la BCE dans la résolution de la crise financière récente, Monsieur Noblet a indiqué que la situation s'était caractérisée par une réduction de l'efficacité des outils classiques de politique monétaire, notamment durant la première phase de la crise, de 2007 à 2009. Le canal du taux d'intérêt ne fonctionnait pas, les difficultés d'emprunts et de prêts entre les banques s'étant traduites par un

- assèchement du marché interbancaire, une augmentation des taux d'intérêt et une baisse des crédits au secteur privé. A cela s'était ajoutée la réticence du secteur financier à prendre des risques.
- 4.8. Face à cette situation, en plus de la réduction des principaux taux directeurs pour favoriser l'offre de crédit et stabiliser l'inflation, la BCE a dû prendre des mesures non conventionnelles, visant à compléter ou à se substituer à la réduction des taux directeurs, compte tenu de la déficience du mécanisme de transmission de la politique monétaire. Ces mesures visaient à permettre le retour d'un taux d'inflation stable, à écarter les risques de liquidité systémique, à améliorer les possibilités de crédit pour les ménages et les entreprises, et à réduire la fragmentation financière dans la zone euro. Elles ont toutefois entraîné d'autres risques, notamment la déflation, l'instabilité financière dont l'origine s'avérait d'ordre macro-prudentiel, la baisse de la rentabilité des banques et l'impossibilité pour la BCE d'influencer les politiques budgétaires nationales. Dans ces conditions, la politique monétaire ne pouvait pas contribuer efficacement à la résolution des principaux défis économiques, notamment l'amélioration du potentiel de croissance et de la productivité, ainsi que la réduction du chômage structurel.
- 4.9. Il était devenu nécessaire d'envisager des reformes structurelles et des ajustements budgétaires et procéder à un partage de souveraineté entre les autorités nationales et les institutions supranationales. Au regard de l'expérience européenne, Monsieur Noblet a soutenu que pour renforcer l'union monétaire, il faut une union des systèmes bancaires et une union des marchés de capitaux. En effet, le fonctionnement d'une union monétaire exige un degré minimum de convergence des économies concernées. Le processus d'intégration est souhaité graduel et l'adhésion des membres devrait être volontaire. Il a également insisté sur la nécessité de mettre en place une politique de communication efficace, menée par la banque centrale commune. La communication doit viser à rassurer les populations et les autorités nationales sur les orientations de la politique monétaire commune (conférence, discours, audit d'évaluation et d'efficacité, publications statistiques, notes d'information).
- 4.10. Au titre des principaux enseignements tirés de la crise en Europe, Monsieur Noblet a insisté sur les limites de la gouvernance des seules institutions supranationales, notamment leur incapacité à faire appliquer les règles de politique budgétaire. Il a fait noter que les règles ne sont pas suffisamment internalisées au niveau national. Il a également relevé les manquements de la discipline des marchés par l'accumulation de déséquilibres financiers non soutenables, l'inexistence d'un mécanisme de résolution de crise pouvant fournir un soutien financier aux pays et enfin l'intégration insuffisante des politiques du secteur financier.
- 4.11. Monsieur Noblet a également indiqué que la période 2015-2025 sera consacrée à l'élaboration et l'adoption de règles et de réformes visant un meilleur fonctionnement de la zone euro. La vision est de sortir de cette situation de politique monétaire centralisée exercée parallèlement avec des politiques budgétaires et financières décentralisées. L'architecture de l'Union européenne est donc en construction et les réflexions sont en cours. Des documents de référence tels que le livre blanc et d'autres documents de réflexion de la commission de l'Union européenne devraient paraître en 2017. Ces réflexions devront aboutir à la création d'une union bancaire et d'une union des marchés de capitaux. Ce dispositif sera appuyé par des législations et la mise en place d'outils macro-prudentiels prévues pour soutenir le marché bancaire et le marché financier uniques.
- 4.12. La deuxième présentation, celle de Monsieur Selassie, Directeur du Département

Afrique du FMI, s'est focalisée sur les relations entre le régime de change et les performances économiques des Etats, dans la perspective de l'intégration monétaire à l'échelle du continent africain. Le Directeur du Département Afrique du FMI a examiné le taux de change sous l'angle de sa capacité à être utilisé dans certaines situations. Son analyse a été basée sur les résultats des études menées au sein de son institution.

- 4.13. Pour Monsieur Selassie, le taux d'inflation est plus bas dans les pays d'Afrique Subsaharienne dont la monnaie est arrimée à une devise internationale. Il a ajouté que dans ces pays, l'intégration commerciale est plus importante. En particulier, dans les unions monétaires, le commerce bilatéral est plus fluide. Il trouve en revanche que la croissance économique est plus élevée dans les pays qui ont adopté un régime de change flexible, parce que ces pays peuvent disposer du taux de change comme outil supplémentaire dans des circonstances spécifiques.
- 4.14. Au total, pour le Directeur du Département Afrique du FMI, les canaux potentiels de transmission des effets du taux de change diffèrent systématiquement selon le régime. Aucun régime de taux de change n'est universel et parfait. Les pays choisissent les régimes de change qui leur conviennent. Toutefois, ces derniers doivent s'assurer que les politiques macroéconomiques mises en œuvre sont appropriées. Le choix optimal dépend des circonstances. Monsieur Selassie a invité les pays africains à apporter des réponses claires à la question du choix du régime de change avant la mise en place de la monnaie unique en Afrique.
- 4.15. A la suite de ces deux présentations, les interventions des panélistes ont porté essentiellement sur le rythme à imprimer au processus de passage à la monnaie unique en Afrique. Certains ont estimé que la mise en place d'une monnaie commune devrait être justifiée par des avantages perceptibles, qui ne sont pas nettement avérés, dans la mesure où les échanges commerciaux et financiers entre la plupart des pays africains sont quasiment inexistants. Ils ont, à cet égard, recommandé dans un premier temps de mettre l'accent sur le renforcement de l'intégration des économies, en vue d'atteindre un niveau minimum d'échanges commerciaux et financiers avant de procéder à l'institution d'une monnaie unique.
- 4.16. D'autres ont considéré que la monnaie unique est un élément catalyseur de l'intégration économique et ont invité les pays africains à s'inspirer des zones monétaires africaines existantes telle que l'UEMOA où les échanges intracommunautaires de biens et services sont supérieurs de 40% à ceux réalisés dans les zones non monétaires. A cet égard, il s'avère opportun de mettre en place l'union monétaire africaine dans les meilleurs délais, en vue d'accroître les échanges et accélérer l'intégration économique. Par ailleurs, bien que l'importance du respect des critères de convergence ait été mise en exergue à la lumière des crises observées en Europe, l'accent a également été mis sur la volonté politique, l'ambition et le choix d'un schéma pragmatique pour la réalisation de l'intégration économique et monétaire en Afrique.
- 4.17. Après les interventions des panélistes, les participants se sont intéressés au mécanisme de résolution des crises mis en place dans la zone euro, notamment pour faire face aux difficultés d'harmonisation de la gestion des finances publiques dans les pays. Ils ont également exprimé quelques préoccupations liées à la mise en place d'une monnaie unique pour l'ensemble du continent africain, alors que plusieurs obstacles restent à surmonter, en particulier le degré d'engagement politique dans certains Etats, le faible volume des échanges commerciaux entre les pays africains et

la qualité insatisfaisante des infrastructures existantes.

4.18. Le président de la session, Monsieur Ipumbu Shiimi, Gouverneur de la Bank of Namibia a reconnu la pertinence des différents points de vues. Il a résumé ces derniers en indiquant que la création de la monnaie unique reste un élément catalyseur de l'intégration économique, ce qui permet de relativiser l'importance de la convergence préalable des économies. Toutefois, le Gouverneur a indiqué qu'il y a des étapes à respecter pour arriver au terme du processus d'intégration monétaire. Il a également relevé l'importance de la volonté politique et de l'implication des citoyens dans les discussions afin de s'assurer que ces derniers ont une meilleure compréhension des règles fixées, notamment des critères de convergence à respecter. En outre, il a mis l'accent sur les cadres de supervision et la prise de décisions courageuses ainsi que les compromis à rechercher entre les régimes de change en Afrique en vue d'accélérer le processus d'intégration monétaire. Pour terminer, il a recommandé une flexibilité dans le processus de création de la monnaie commune.

## 5. DEUXIEME SESSION: COORDINATION ET FUSION DES BLOCS MONETAIRES ET NON MONETAIRES EN AFRIQUE EN VUE D'UNE INTEGRATION MONETAIRE

- 5.1. La deuxième session a été présidée par le Professeur Emmanuel Tumusiime-Mutebile, Gouverneur de la Bank of Uganda. Le sous-thème « coordination et fusion des blocs monétaires et non monétaires en Afrique en vue d'une intégration monétaire » a été présenté par Dr. Keith Jefferis, ancien Vice-Gouverneur de la Bank of Botswana. Sa communication a été suivie des interventions de trois panelistes, à savoir, Monsieur Jean Louis Kayembe wa Kayembe, représentant le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, Monsieur John Rwangonbwa, Gouverneur de la National Bank of Rwanda et Monsieur René Kouassi, Directeur des Affaires Economiques à la CUA.
- 5.2. Dans sa communication, M. Jefferis a identifié quatre unions monétaires à travers le monde, à savoir l'UEMOA (8 pays), la CEMAC (6 pays), la zone euro (19 pays) et l'Union monétaire des Caraïbes orientales (8 pays). En outre, il a mentionné la Zone monétaire commune (ZMC) de l'Afrique Australe, qui est une quasi-union monétaire ayant certaines caractéristiques d'une union monétaire mais n'ayant pas une banque centrale commune ou un même superviseur bancaire. M. Jefferis a estimé que seule l'expérience de la zone euro permet de définir des étapes pour la création d'une union monétaire suivant la configuration actuelle que présente le continent africain, dans la mesure où la plupart des pays africains disposent déjà de leur propre monnaie. Il s'agit donc de concevoir pour l'Afrique une stratégie qui permettrait de remplacer les monnaies nationales existantes par une monnaie commune.
- 5.3. Se basant sur l'expérience de l'intégration européenne, le présentateur a rappelé les étapes importantes d'une intégration économique, à savoir (1) la création de zones de libre-échange, caractérisées par la suppression des tarifs appliqués au commerce de marchandises entre les pays membres, (2) la création d'unions douanières, en introduisant un tarif extérieur commun sur le commerce avec les pays tiers, (3) l'institution d'un marché commun consacrant la libre circulation de la main d'œuvre et des capitaux, et (4) l'union monétaire qui constitue l'étape finale de l'intégration économique. Il a soutenu que chaque étape doit s'appuyer sur les précédentes, qui deviennent des conditions préalables.
- 5.4. Pour l'Afrique, le Traité d'Abuja a prévu la création de cinq blocs monétaires régionaux (Afrique Australe, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale et Afrique du Nord), constitués autour des Communautés Economiques Régionales (CER). Le schéma envisagé est qu'une fois ces blocs monétaires régionaux créés, une fusion

- entre eux soit effectuée, en vue de la mise en place d'une union monétaire continentale avec une monnaie unique et une banque centrale commune.
- 5.5. Au titre de la fusion des blocs monétaires et non monétaires à l'intérieur de chaque CER, M. Jefferis a évoqué deux options :
  - les pays non membres des blocs monétaires, pris individuellement, rejoignent les blocs monétaires existants (UEMOA, CEMAC, ZMC);
  - les pays non membres des blocs existants se constituent en blocs monétaires distincts et fusionnent avec les blocs monétaires déjà existants.
- 5.6. M. Jefferis a par ailleurs indiqué qu'il n'y a pas de réponse unique et que tout dépendrait des circonstances. La question se poserait de savoir si l'UEMOA et la CEMAC pourraient accueillir les pays membres importants tels que le Nigéria et la RDC et maintenir un taux de change fixe et la garantie externe. Dans le cas contraire, de nouveaux blocs seront nécessaires en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. De nouvelles unions monétaires seront également requises en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord. L'Aire Monétaire Commune de l'Afrique Australe pourrait accueillir de nouveaux membres, mais cela aurait des implications au plan de la gouvernance et des dispositions commerciales au sein de l'Union douanière de l'Afrique Australe, la Communauté de Développement de l'Afrique Australe et la Zone de Libre Echange.
- 5.7. Il a souhaité que l'adhésion d'un pays à un bloc monétaire soit libre et volontaire, pour préserver la souveraineté des Etats qui ne sont pas encore disposés à renoncer à un minimum de souveraineté politique. Par ailleurs, il a recommandé que les unions monétaires soient libres d'accepter ou de refuser de nouveaux membres. Les critères d'adhésion aux blocs monétaires doivent être clairement définis et rigoureusement respectés, ce qui permettrait de tenir compte des disparités économiques et politiques dans la construction de l'union monétaire.
- 5.8. Au plan technique, M. Jefferis a relevé quelques contraintes. En effet, le passage à une monnaie commune exigera une réduction progressive de la volatilité des taux de change des pays qui seront membres du bloc. En outre, les taux directeurs doivent converger vers le même niveau, ce qui exige d'avoir également une convergence des taux d'inflation. A cet égard, le processus de convergence risque d'être plus complexe pour des pays qui ont des régimes monétaires ou des régimes de change différents. Le choix du régime de change pour le bloc monétaire sera déterminant durant la période de transition.
- 5.9. Au total, la fusion des blocs monétaires en Afrique devrait être un objectif de long terme avec une géométrie variable (les pays en blocs évoluant à leurs propres rythmes) et la possibilité d'une coexistence entre blocs monétaires et non monétaires. A court et moyen termes, le principal défi serait de mettre en place avec succès des blocs monétaires régionaux plutôt qu'une fusion de ces blocs. Par ailleurs, pour certains pays, le défi est de stabiliser leurs économies nationales plutôt que de se joindre à une union monétaire.
- 5.10. A la suite de cette communication, les panélistes ont évoqué notamment les disparités économiques entre les pays africains, qui invitent à accorder la priorité au respect des différentes étapes de l'intégration économique. Selon eux, l'union douanière devrait précéder la mise en place d'une monnaie unique africaine et le schéma à suivre pour l'Afrique consisterait à mettre l'accent sur l'approfondissement de la convergence économique au sein des Communautés économiques.
- 5.11. Ils ont, par ailleurs, rappelé que les orientations déjà retenues par le Traité d'Abuja prévoient la création des Etats-Unis d'Afrique, visant à faire du Continent africain un

- bloc économique. Selon ce schéma, la CEDEAO, la COMESA et la SADC sont déjà constituées en unions douanières et la monnaie unique serait un véritable véhicule d'intégration économique au sein de ces communautés. Ainsi, la mise en place des institutions devant conduire la création d'une monnaie unique pourrait constituer une priorité pour l'Afrique.
- 5.12. Il est également ressorti des interventions des panélistes qu'un réajustement du schéma de l'intégration africaine pourrait être nécessaire, en tirant les leçons de la crise européenne. En effet, la mise en place de la monnaie unique devrait respecter des préalables que les Européens avaient peut être négligées. Il appartient aux pays africains de mieux définir ces préalables et de dégager les priorités. Ainsi, il semble utile dans un premier temps de définir la stratégie qui assurera l'implication des responsables politiques en les mettant au premier rang. Ensuite, il conviendrait de renforcer le cadre de surveillance des politiques budgétaires et retenir les critères de convergence les plus pertinents. La réponse à la question de la fusion des blocs monétaires et des blocs non monétaires serait également un préalable.
- 5.13. La synthèse des échanges sur ce sous-thème, faite par le Professeur Emmanuel Tumusiime-Mutebile, Gouverneur de la Bank of Uganda, a fait ressortir que l'intégration économique Africaine est un processus de long terme. Il a souligné qu'une intégration économique poussée nécessite des changements structurels, économiques et la levée des barrières tarifaires. Il a ajouté que ces efforts doivent être perceptibles au sein des CER pour pouvoir relever les défis. Il s'est enfin interrogé sur la possibilité que les unions monétaires existant au sein des CER permettent de réaliser l'intégration économique, étape nécessaire pour aboutir à l'union monétaire.

### 6. TROISIEME SESSION: REFORMES BANCAIRES ET FINANCIERES APRES LA CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE

- 6.1. La troisième session a été présidée par Monsieur Godwin I. Emefiele, Gouverneur de la Central Bank of Nigeria. Le sous-thème de cette sous-session intitulée « Reformes bancaires et financières après la crise financière internationale : quelques enseignements pour l'Afrique » a été introduit par deux exposés faits par Monsieur Cas Coovadia, Président de l'Association des Banques d'Afrique du Sud et Monsieur Uriit Patel, Gouverneur de la Reserve Bank of India.
- 6.2. Dans son exposé, Monsieur Coovadia a indiqué que la crise financière internationale a été localisée principalement en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique (USA). Dans certains de ces pays, la croissance économique demeure toujours faible et les taux d'intérêt sont restés à des niveaux bas. Plus de 5 mille milliards de dollars n'ont pas été recouvrés et plus de 5 millions d'emplois ont été perdus. Pour faire face à la crise, les pays directement concernés ont procédé à une injection massive de liquidités pour restaurer la stabilité financière. Dans ce cadre, les réformes bancaires et financières ont été impulsées par des programmes de relance visant à injecter des ressources dans les économies. L'Union Européenne a mis en place le Plan Européen pour la Relance Économique, en vue notamment de restaurer la confiance, stimuler la demande et mettre en œuvre une relance budgétaire globale. Les Etats-Unis ont introduit le programme de sauvetage des actifs à risque (TARP) pour un montant de 700 milliards de dollars US et un plan de dépense générale de 1000 milliards de dollars US.
- 6.3. Le Président de l'Association des Banques d'Afrique du Sud a soutenu que l'impact de la crise financière sur les économies africaines a été de nature essentiellement économique, à travers les relations commerciales insuffisamment diversifiées que le

Continent entretient avec l'Europe et les Etats-Unis. Les banques africaines, dans leur ensemble, n'ont pas été affectées de manière à nécessiter une recapitalisation. La principale raison pour laquelle le secteur bancaire dans de nombreux pays africains n'a pas été directement affecté tient à la nature et la faiblesse de leur connexion avec le reste du monde.

- 6.4. Le présentateur a indiqué que les effets de la crise financière ont démontré la mondialisation du secteur financier et a, au plan des structures et des mécanismes de régulation, justifié la création du G20 et du Conseil de Stabilité Financière ainsi que la mise en place de Bâle III, visant à renforcer la résilience des banques aux chocs extérieures. Il a toutefois invité le Comité de Bâle à procéder à une évaluation des répercussions de l'application des nouvelles normes sur les performances des banques, sur la stabilité financière et sur la croissance économique.
- 6.5. Au titre des résultats des réformes, Monsieur Coovadia a indiqué qu'il y a eu une augmentation significative des coûts liés à la réglementation avec une répercussion sur les coûts et la production bancaire. En outre, les réglementations n'ont pas tenu compte des défis de développement auxquels font face les pays en développement et leur mise en œuvre rend plus difficile et plus onéreuse les actions visant à relever ces défis.
- 6.6. Pour les pays africains, un enseignement majeur est qu'il faut poursuivre l'amélioration des réglementations bancaires pour les aligner sur les meilleures pratiques. Les pays africains devraient également diversifier les relations commerciales, en particulier avec l'Asie, et éviter une trop grande dépendance vis-àvis des ressources minières et des matières premières agricoles qui fait qu'une chute de la demande européenne ou américaine se traduit par des récessions économiques.
- 6.7. Pour conclure, Monsieur Coovadia, a indiqué que les causes de la crise financière se trouvent à la fois du côté des banques que de celui des régulateurs. A cet égard, la réponse des régulateurs ne devrait pas constituer un obstacle au fonctionnement optimal des banques et devrait prendre en compte les innovations telles que les Fintechs et la robotique qui sont en train de modifier la physionomie du secteur bancaire.
- 6.8. Le deuxième exposé a été fait par Monsieur Urjit Patel, Gouverneur de la Reserve Bank of India. La présentation a porté sur l'expérience indienne de la gestion de la crise financière internationale. Il a indiqué que pendant la phase initiale de la crise, les marchés financiers indiens sont restés relativement isolés, parce qu'ils sont moins exposés aux risques liés aux actifs liquides. Toutefois, après l'effondrement de Lehman Brothers en septembre 2008, l'Inde a été affectée, à travers les flux financiers, le secteur réel et surtout la confiance des investisseurs.
- 6.9. Selon Monsieur Patel, la croissance économique indienne avait ralenti pour atteindre son niveau le plus bas depuis 2003, le déficit du compte courant extérieur et le déficit budgétaire s'étaient creusés et l'inflation est restée au-delà de deux chiffres. Au regard de la dégradation continue de la situation économique, la banque centrale a pris des mesures de politique monétaire, notamment l'augmentation des injections de liquidités, l'ajustement du taux de change et la baisse du taux directeur pour relancer la croissance économique. Le Gouvernement, pour sa part, a soutenu l'activité économique par des plans de relance budgétaire.
- 6.10. Ces mesures ont permis de relancer la croissance économique. Toutefois, l'inflation avait atteint un niveau élevé, en rapport avec la flambée des prix internationaux, en particulièrement celui du pétrole. Le déficit du compte courant s'était élargi, affaiblissant la Roupie. La banque centrale a dû prendre des mesures exceptionnelles pour limiter le déficit du compte courant extérieur. Parmi ces mesures, peuvent être

mentionnées la mise à disposition de devises (dollars US) aux principales entreprises importatrices de pétrole, l'augmentation des droits de douane sur les importations d'or, entraînant une baisse des importations de plus de 20% et le relèvement du plafond autorisé pour les titres publics placés sur le marché international, afin de permettre à l'Etat de poursuivre le financement des infrastructures. Ces mesures ont permis d'améliorer la balance des paiements et de stabiliser le marché des changes dans la deuxième moitié de l'année 2013.

- 6.11. En conclusion, le Gouverneur de la Reserve Bank of India a souligné le recours à des instruments multiples pour faire face à la crise, incluant des mesures administratives pour gérer les flux de capitaux et stabiliser le marché des changes. A titre de bilan, il lui apparaît difficile de faire des recommandations tranchées. Toutefois, les mesures exceptionnelles ont été progressivement levées, la pression est moins forte sur le marché monétaire et la confiance s'est renforcée sur le marché financier.
- 6.12. A la suite des deux présentations, les participants ont été préoccupés par l'impact de l'application des dispositions de Bâle III sur des économies émergentes, telles que l'Afrique du Sud et l'Inde. Ils ont souhaité bénéficier des conseils, notamment pour les banques des pays n'ayant pas encore mis en place les accords de Bâle III, au regard des contraintes de liquidités que connaissent toujours les banques des pays l'ayant mis en œuvre. Sur ces points, les réponses ont été mitigées et il semble nécessaire de réaliser des études ciblées. Cependant, il a été indiqué que l'activité économique mondiale étant en développement continu, le système bancaire africain ne restera pas isolé. Dès lors, l'application des normes internationales devient une nécessité évidente. C'est le rythme de la mise en œuvre des normes qu'il faudrait adapter à l'évolution de l'activité économique dans chaque pays.
- 6.13. S'agissant des conseils à donner aux banques des pays n'ayant pas encore adopté les accords de Bâle III, il a été relevé l'importance de la mise en œuvre des recommandations issues de ces accords pour les banques qui souhaiteraient compter dans le système financier mondial. Toutefois, les pays qui désirent les mettre en œuvre devraient évaluer leur impact de court et de long termes sur l'économie. Pour ce qui concerne l'Inde, un certain nombre de mesures prises ont permis de couvrir les problèmes de liquidités, et jusque-là, aucun problème n'a été enregistré sur les actifs, y compris les obligations de 10 ans.
- 6.14. Le président de la session a souligné l'importance des réformes bancaires et financières en vue de renforcer le système bancaire et la résilience de nos économies aux chocs. Il a indiqué que ces réformes devraient porter notamment sur la diversification des économies, l'introduction d'une supervision basée sur les normes dans les réglementations, l'introduction de mesures pour la gouvernance d'entreprise et des interventions promptes des régulateurs en cas de crise.

# 7. QUATRIEME SESSION: ECHANGE D'EXPERIENCES SUR LES PERSPECTIVES D'INTEGRATION MONETAIRE DANS LES SOUS-REGIONS AFRICAINES

- 7.1. La quatrième session a été présidée par M. Lesetja Kganyago, Gouverneur de la South African Reserve Bank (SARB). Des expériences d'intégration monétaire ont été présentées respectivement par Monsieur Dieudonné Evou Mekou, Vice-Gouverneur de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC), Monsieur Tiémoko Meyliet Koné, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et Monsieur Majozi Sithole, Gouverneur de la Central Bank of Swaziland.
- 7.2. Le Vice-Gouverneur de la BEAC a transmis aux participants les regrets du Gouverneur,

Monsieur Abbas Mahamat Tolli, qui, pour des contraintes d'agenda, n'a pu prendre part à cette importante rencontre. Il a, par ailleurs, fait noter les similitudes entre la Communauté Économique des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les deux zones partageant un système monétaire basé sur la fixité de la parité avec l'euro et sur la libre transférabilité des capitaux.

- 7.3. En ce qui concerne la CEMAC¹, le Vice-Gouverneur a indiqué que la coopération monétaire entre les Etats membres, d'une part, et entre les Etats membres et la France, d'autre part, a été mise en place à travers les Conventions des 22 et 23 novembre 1972. Cette coopération est structurée autour de la BEAC. Elle a stimulé la promotion de l'intégration économique et financière des pays membres, notamment au cours des années 70 à 80.
- 7.4. A la suite de la crise bancaire des années 1980 qui s'est caractérisée par la faillite de plusieurs banques, le processus d'intégration monétaire et financière sera redynamisé au cours de la décennie 90, avec une profonde mutation du cadre institutionnel existant. Ces progrès ont abouti à la signature de la Convention du 16 octobre 1990, portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et la Convention du 5 juillet 1996 régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) par laquelle les pays signataires se sont engagés pour la mutualisation de leurs réserves de change, la solidarité, l'autonomie monétaire collective ainsi que la libéralisation de leur marché monétaire et de capitaux. Les missions des Organes et Institutions Spécialisées ont été renforcées de manière à intégrer les problématiques liées notamment à la convergence des politiques économiques, l'harmonisation de la réglementation commune en matière monétaire, bancaire et financière et de change, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- 7.5. Pour le Vice-Gouverneur, la coopération monétaire au sein de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale est positivement appréciée. En matière de politique monétaire, la BEAC s'est attelée, au cours de cette longue période de coopération, à renforcer l'efficacité de ses interventions et à apporter son soutien aux politiques économiques mises en œuvre par les Etats. Alors que les pressions inflationnistes se sont accentuées dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne avec la chute des cours des matières premières, la politique monétaire commune, tirant profit des effets stabilisateurs des mécanismes de la Zone franc a permis de contenir l'inflation autour de la norme communautaire de 3%, tandis que la couverture extérieure de la monnaie reste confortable.
- 7.6. Monsieur Mekou a toutefois évoqué les difficultés économiques récentes liées notamment à la baisse des cours du pétrole. Face à la situation, les Etats ont été encouragés à s'adresser au FMI et la BEAC participe activement aux discussions avec cette institution. En outre, ces deux dernières décennies ont mis en évidence des progrès de la convergence nominale au sein de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, sous l'effet des recommandations de politique économique découlant de l'exercice de la surveillance multilatérale. Avec l'entrée en vigueur en 2017 du dispositif rénové de la surveillance multilatérale, la solidité et la stabilité de la monnaie commune se sont renforcées. La surveillance du secteur financier, par la COBAC, a été étendue au début de la décennie 2000, à de nouveaux domaines tels que la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la gouvernance des établissements de crédit, le traitement des établissements de crédit en difficultés et la supervision bancaire transfrontalière et consolidée. Une autre réalisation importante dans le secteur financier a été la mise en place d'un mécanisme approprié de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale et Tchad

- protection des épargnants à travers la création en 2011 d'un Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale.
- 7.7. Le Vice-Gouverneur a conclu en affirmant que l'intégration monétaire est effective dans la zone CEMAC. En matière monétaire, l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale et l'Union Monétaire Ouest Africaine, les deux plus anciennes unions monétaires de l'histoire économique, apparaissent comme des modèles d'intégrations avancées. L'intégration monétaire demeure un processus d'unification qui demande de la flexibilité et du consensus dans les prises de décisions et les modalités de leur mise œuvre. Enfin, la création et le fonctionnement d'une zone monétaire est le résultat de la renonciation à une partie des pouvoirs nationaux au profit d'un organisme supranational. Malgré les avancées, l'Union monétaire n'a engendré qu'une intégration financière limitée. Cette faible intégration financière tient aux carences de l'intégration économique, mais également à certaines entraves intrinsèques à la sphère financière, notamment les faiblesses du marché interbancaire régional, dans un contexte marqué par une sur-liquidité bancaire permanente et des besoins croissants de financement des économies nationales, le développement limité des marchés financiers régionaux et l'absence de mécanismes régionaux de soutien aux établissements financiers en difficulté.
- 7.8. La deuxième intervention a été celle du Gouverneur de la BCEAO. Il a confirmé les ressemblances entre la zone UEMOA et la zone CEMAC et a souhaité centrer son intervention sur les points spécifiques à l'UEMOA. Il a donné un aperçu du processus d'intégration au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Il a ensuite évoqué la réforme de l'UMOA et de la BCEAO intervenue en 2010 avant d'aborder les performances enregistrées par les pays membres du fait de leur appartenance à l'union monétaire. Le Gouverneur a enfin terminé en indiquant les défis à relever par la Banque Centrale dans le cadre de la conduite de la politique monétaire commune.
- 7.9. En ce qui concerne le processus d'intégration, le Gouverneur de la BCEAO a fait noter que les pays africains de la zone franc, à la suite de leur accession à l'indépendance, ont fait le choix d'exercer en commun leur souveraineté monétaire. L'UMOA a été créée le 12 mai 1962 par la signature d'un Traité entre six Etats (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Niger, Sénégal). Sa composition a, par la suite, connu des évolutions induites par l'adhésion du Togo en 1963, du Mali en 1984 et de la Guinée-Bissau en 1997, ainsi que le retrait de la Mauritanie en 1972. En créant cette Union monétaire, les pays ont souhaité sceller une communauté de destin, caractérisée par l'adoption d'une monnaie unique, le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), dont l'émission fut confiée à un Institut d'émission commun, la BCEAO.
- 7.10. A ce jour, l'UMOA totalise 55 années d'expérience d'union monétaire et de gestion d'une banque centrale commune. Son fonctionnement est fondée sur cinq grands principes, à savoir (1) la centralisation des réserves de change, qui représente la manifestation de la solidarité entre les Etats membres, (2) la mise en œuvre d'une politique monétaire commune et d'une discipline monétaire mutuellement acceptée, (3) l'harmonisation des législations monétaires et bancaires, (4) la garantie de la convertibilité du FCFA vis-à-vis du franc français, puis par la suite, de l'euro et, enfin, (5) la mobilité des capitaux à l'intérieur de l'Union.
- 7.11. Au regard de l'histoire et des expériences d'union monétaire à travers le monde, Monsieur Koné a fait remarquer que l'UMOA représente aujourd'hui un exemple d'intégration monétaire achevée entre des pays souverains. Cependant, il a indiqué qu'il est apparu nécessaire de renforcer les acquis de la coopération monétaire et de les étendre aux autres volets de la politique économique. Cette nécessité s'est faite sentir notamment durant la crise économique liée à l'endettement extérieur des

- années 1980. Elle a été concrétisée par la signature du Traité constitutif de l'Union Economique et Monétaire Ouest africaine (UEMOA), signé le 10 janvier 1994 à Dakar, marquant une nouvelle étape dans le processus de coopération monétaire. La signature du Traité Constitutif de l'UEMOA a visé à conférer à l'intégration monétaire un socle plus solide à travers l'intégration économique plus poussée des différentes politiques économiques nationales.
- 7.12. L'UEMOA tient donc son originalité du fait de l'existence préalable d'une politique monétaire commune, dans un contexte d'autonomie des politiques budgétaires nationales. Cette dualité laisse entrevoir des contraintes entre les exigences du secteur monétaire et celles du secteur réel, en particulier. C'est à ce titre que la réalisation de la convergence macroéconomique constitue une condition pour garantir la crédibilité et un socle économique solide à la monnaie commune.
- 7.13. Le Gouverneur Koné a fait remarquer que les fonctions d'une banque centrale commune à plusieurs pays en développement dépassent le métier traditionnel de banque centrale. En effet, il a fait savoir que la BCEAO a contribué à la mise en place de plusieurs institutions spécialisées, auxquelles des fonctions précises ont été attribuées avec pour objectif de renforcer les bases de l'union monétaire. Il a cité, entre autres, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), chargée du financement des grands projets de développement, la Commission Bancaire de l'UMOA, qui assure la supervision et la régulation du système bancaire, le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) qui est l'autorité de régulation du marché financier, et l'UMOA-titres, qui est une agence d'appui à l'émission et à la gestion des titres des Etats. Le Gouverneur a ajouté que les efforts et les réformes se poursuivent en vue de maintenir la croissance économique et de renforcer l'intégration économique. L'inclusion financière et la stabilité financière sont également des chantiers en cours avec en vue l'entrée en vigueur des dispositions de Bâle III dès le premier janvier 2018.
- 7.14. Le Gouverneur de la BCEAO a également indiqué que des réformes successives, dont la dernière est entrée en vigueur en 2010, ont permis une adaptation progressive de la politique monétaire. La dernière réforme de 2010, est venue parachever le processus de libéralisation et de mise aux normes entamé depuis 20 ans. Cette réforme avait pour objectif d'adapter l'architecture institutionnelle de la BCEAO et de l'UMOA aux évolutions intervenues dans les missions des banques centrales. Elle visait également le renforcement de l'efficacité de la politique monétaire et la création des conditions d'un meilleur financement des économies. A ce jour, le cadre de politique monétaire définit explicitement l'inflation comme objectif principal de la politique monétaire. Il consacre l'autonomie de la Banque Centrale, notamment par la suppression des concours directs aux Etats et le partage des responsabilités en matière de politique monétaire, avec la création d'un Comité de Politique Monétaire (CPM), au sein duquel chaque Etat membre est représenté, et qui se réunit une fois par trimestre.
- 7.15. Le Gouverneur de la BCEAO a jugé satisfaisant le bilan de plusieurs décennies de gestion de la monnaie commune, au regard de l'inflation dans la zone, stabilisée en dessous de 3%, et du taux de croissance économique ressorti supérieur à 6% depuis 2012. Il a ajouté que la mise en commun des réserves de change a permis à chaque Etat, pris individuellement et suivant la conjoncture économique, de faire face à des crises de diverses natures, sans que les économies ne sombrent. Des progrès importants ont été réalisés en matière d'harmonisation des législations et d'unification des espaces économiques, avec notamment l'entrée en vigueur effective de l'Union douanière depuis le premier janvier 2000 et l'instauration d'un tarif extérieur commun. De même des actions importantes et décisives ont été entreprises visant

- l'harmonisation des statistiques. Elles ont porté notamment sur les statistiques relatives aux finances publiques, à la balance des paiements, au produit intérieur brut et aux prix.
- 7.16. Monsieur Koné a indiqué que des marges d'amélioration demeurent. En effet, le fonctionnement de l'Union monétaire nécessite une parfaite coordination entre la politique monétaire commune et les politiques budgétaires nationales. Il exige également le respect des règles de convergence, afin de consolider les bases de la monnaie commune. Le Gouverneur a identifié cinq défis majeurs à relever par la Banque Centrale dans la conduite de la politique monétaire, à savoir (1) atteindre et maintenir une croissance forte afin de réduire significativement la pauvreté, (2) disposer de ressources financières appropriées en qualité et en quantité pour assurer le financement des économies de l'Union, (3) préserver l'indépendance de la Banque Centrale en renforçant la crédibilité de la politique monétaire commune, (4) assurer la stabilité du système financier et l'inclusion financière et, enfin, (5) améliorer la coordination entre les politiques budgétaires nationales et la politique monétaire commune.
- 7.17. Pour le Gouverneur Koné, la volonté politique, l'acceptation de l'esprit communautaire, l'abandon de la souveraineté nationale et la discipline sont les conditions essentielles de la réussite d'une union monétaire. Il s'est dit convaincu que l'expérience de l'UMOA pourrait valablement inspirer la construction de l'intégration monétaire à l'échelle du continent africain.
- 7.18. Le troisième panéliste, le Gouverneur de la Central Bank of Swaziland, Monsieur Majozi Sithole, a présenté l'expérience de la SADC. En matière d'intégration économique, le Gouverneur a confirmé l'existence d'un tarif extérieur commun et estimé que les échanges commerciaux entre les différents pays de la SADC ont considérablement progressé au cours des dernières années. Les pays poursuivent les négociations pour parvenir à un accord sur les modalités de l'intégration monétaire.
- 7.19. Monsieur Sithole a indiqué que le projet d'union monétaire a été repoussé à une date ultérieure, la priorité ayant été accordée au respect de conditions préalables des objectifs de convergence macroéconomique. Il a cependant exprimé sa satisfaction concernant l'intégration des systèmes de paiements dans la zone. En effet, le système de compensation a été élargi à l'ensemble des pays et le rand, monnaie sud-africaine, joue dorénavant un rôle de premier plan dans les échanges entre les pays de la SADC.
- 7.20. Une union monétaire réunissant 4 pays (Afrique du Sud, Namibie, Swaziland et Botswana) a été mise en place en 1994, avec le rand comme monnaie commune. Toutefois, un accord récent autorise les autres pays à utiliser leur monnaie dans leurs pays respectifs, avec un ancrage à la monnaie sud-africaine. Il n'existe pas de banque centrale commune mais la SARB procède à la compensation et définit le cadre global de la politique monétaire mise en œuvre par les autres banques centrales.
- 7.21. A la suite de ces présentations, les participants se sont préoccupés de l'impact de la parité fixe entre le FCFA et l'euro sur la compétitivité des économies des zones CEMAC et UEMOA. Ils se sont également interrogés sur le devenir du FCFA dans la perspective de la création de la monnaie unique africaine. En guise de réponse, le Gouverneur de la BCEAO a fait noter qu'au plan économique, l'arrimage du FCFA à l'euro est justifié par l'importance de la part relative de la zone euro dans les échanges commerciaux et financiers de l'UEMOA.
- 7.22. Sur la question concernant le devenir du FCFA dans la perspective de la monnaie unique africaine, le Gouverneur de la BCEAO a indiqué que l'UEMOA est engagée dans le processus de création d'une monnaie unique au sein de la CEDEAO. Le schéma

- retenu consiste à constituer un bloc monétaire composé des pays de la CEDEAO autres que ceux de l'UEMOA, à savoir la zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO). La ZMAO et l'UEMOA seront fusionnées à terme. Le processus d'unification en bloc monétaire des pays non membres de l'UEMOA est en cours.
- 7.23. Au terme des échanges sur ce sous thème, le Président de la session, le Gouverneur de la SARB, a fait noter qu'il subsiste des interrogations après toutes ces analyses pertinentes. Il a fait observer que l'ambition politique pour la création d'une union monétaire à l'échelle du continent est affichée, il s'agit à présent pour les pays africains de s'attaquer aux défis et de surmonter les obstacles. Il a invité les participants à s'inspirer des succès et des difficultés observées dans la zone euro, et à s'appuyer sur les acquis en matière d'intégration monétaire en Afrique, pour affiner les actions et mesures à mettre en œuvre avant la création de la banque centrale unique. Pour lui, compte tenu de la diversité des économies et de l'étendue de la zone monétaire envisagée en Afrique, il apparaît impératif de définir un mécanisme de résolution des crises liées à la défaillance éventuelle de certains Etats.



#### Quelques points de convergence tirés des échanges

- 1. Les Gouverneurs ont estimé que la réussite de l'intégration monétaire exige un minimum de convergence des économies. Ils ont insisté sur la nécessité de définir des critères de convergence pertinents et de concevoir un dispositif de suivi du respect des engagements pris par les Etats en matière de convergence économique.
- 2. Les Gouverneurs sont appelés à examiner des questions techniques telles que le choix des taux de change à associer à la monnaie unique, la nature des relations et des arrangements que la Banque Centrale Africaine entretiendra avec les autres banques centrales à travers le monde, ainsi que le processus de fusion des blocs monétaires.
- 3. Compte tenu de la diversité des économies et de l'étendue de la zone monétaire africaine, et au regard de l'expérience de l'Europe, les Gouverneurs ont considéré qu'il serait nécessaire de définir un mécanisme de résolution des crises liées à la défaillance éventuelle de certains Etats dans le processus de l'intégration monétaire.

========